**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Pour diffusion immédiate

*Scénario de fusion des commissions scolaires*

## « Le ministre gagnerait à faire appel à l'expertise des directions générales »

**Québec, le 19 novembre 2014 –** En apprenant par la voie des médias que le gouvernement souhaite réduire de près de 50 % le nombre de commissions scolaires, l'Association des directions générales des commissions scolaires (ADIGECS) s'explique mal pourquoi le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, n'a pas encore consulté les directions générales des commissions scolaires dans cette délicate opération de restructuration du palier intermédiaire entre les établissements et le Ministère. Dans une lettre envoyée le 12 novembre dernier, l'ADIGECS sollicitait une rencontre à brève échéance avec le ministre. Elle disait craindre les effets collatéraux découlant de gestes rapides et souhaiter être impliquée en amont dans une refonte majeure afin de mettre à profit l'expertise de son réseau.

« Une réforme d'une telle envergure ne peut se faire en vase clos et doit tenir compte des réalités vécues sur le terrain. Par exemple, comment, sur un très vaste territoire géographique, pense-t-on organiser efficacement les services pour les élèves en difficulté? Comment s'assurer que les directions d'établissement ne soient pas contaminées par un lot de responsabilités administratives qui desservirait la mission de l'école qui est d'instruire, de socialiser et de qualifier? Comment minimiser les coûts de l'opérationnalisation d'une telle réforme? Quelles seront les économies réelles d'un nouveau modèle administratif quand on sait que nos frais de gestion actuels avoisinent les 5 %, l'une des meilleures performances pour un réseau public et parapublic?, a questionné le président de l'ADIGECS, M. Raynald Thibeault. Nous sommes persuadés que si le ministre veut faire atterrir une réorganisation si profonde en limitant les impacts, il ne peut se priver de notre connaissance chirurgicale de l'administration scolaire et de l'encadrement pédagogique et éducatif déployé à tous les établissements. »

Il faut rappeler que les directions générales sont les premiers responsables administratifs des commissions scolaires. Elles connaissent le réseau mieux que quiconque et ont une vision d'ensemble de ce que représentent les commissions scolaires; non seulement pour les écoles et les centres de formation professionnelle, mais aussi pour tous les partenaires indispensables au bon fonctionnement de l'éducation, des jeunes et des moins jeunes.

« Cette collaboration de la part du gouvernement s'inscrirait dans une volonté déjà exprimée par le ministre où il nous assurait de vouloir travailler étroitement avec son réseau dans les réformes qu'il souhaitait administrer », a conclu monsieur Thibeault.

**À PROPOS DE L'ADIGECS**

En tant que leader du système public d'éducation au Québec, l'ADIGECS, qui regroupe 157 directions générales et directions générales adjointes provenant de 69 commissions scolaires, a pour mission de mettre en place les conditions pour favoriser la réussite scolaire et la persévérance des élèves. L'ADIGECS est le premier responsable administratif des établissements scolaires publics au Québec. L'ADIGECS propose un regard moderne sur l'administration du

réseau de l'éducation au Québec avec une approche tournée vers l'avenir et porteuse d'espoir pour les générations futures.

- 30 -

SOURCE : Raynald Thibeault, président ADIGECS
Tél. : 450 670-0730, poste 2035
Courriel : Raynald_Thibeault@csmv.qc.ca